-- COMMISSION EXTENSION + CA du 21 MARS 2018 --

Présents : Anne Chaponnière, Cécile Perrot, Laurent de Schoutheete, Serge Doussantousse, Cédric Paga, Matthew Ebdon, Laurent Amselem, Saïd El Moutaoukil, Sébastien Mathey.

Ordre du jour :

- Mur d'escalade
- Calendrier paiement et livraison de l'équipement
- Piscine
- Etat des paiements
- Démarche de réception du bâtiment
- Cour
- Fonctionnement du bâtiment et recrutement du personnel d'entretien

=======

La configuration de cette réunion permet à la commission d'être décisionnaire au sujet des travaux

1) Mur d'escalade

Pas de réponse à la lettre de refus du mur.

Le constructeur ne prendra pas à sa charge l'intégralité de sa mise aux normes. Une négociation avec le constructeur sera engagée au sujet la prise en charge de la reconstruction du mur par une entreprise spécialisée dans ce type d'ouvrage. La largeur du mur pourra être reconsidérée à la baisse. 2 devis d'entreprises spécialisées au moins devront être proposés.

2) Calendrier paiement et livraison de l'équipement

- Informatique : totalité du matériel reçu et stocké / paramétrage des switches (etc.) dès le recrutement de la technicienne informatique le 26 mars. Il faut un délai de 6 semaines pour l'installation complète (dont 3 semaines pour le déploiement des ordinateurs sur site)
- Mobilier administratif : matériel arrivé / attente de la réception
- Mobilier scolaire : commande à la SOFIP, arrivée le 18 mai
- Laboratoires : attente du document pour l'exemption de taxes du ministère des affaires étrangères, réception de tout le 12 avril 2018 / demande de négociation de matériels en raison du retard de livraison
- EPS : arrivera le 12 mai (MANUTAN)

3) Plateau sportif

Demande à M. Viaud des caractéristiques techniques des paniers de basket latéraux (M. Mathey) avant de passer l'époxy

4) Piscine

Plus de problème technique selon l'AMO mais le constructeur ne partage pas l'avis. (DAF)

5) Etat des paiements

Architecte : 191.000 USD / 260.000 USD soit 73 %

Constructeur : 2.800.000 USD / 3.250.000 USD (80.000 USD prélevés pour les paillasses et 370.000USD de garantie à verser sous 1 an) soit 87 % de la somme due avant livraison.

AMO : 68.000 USD / 80.000 USD soit 85% de la somme totale

6) Démarche de réception du bâtiment

Stefan nous indique par bâtiment si la vérification peut être faite.

L'équipe informatique testera les salles des bâtiments déclarés terminés dans le cadre du processus de vérification.

Un rendez-vous est pris avec le comité de gestion et la commission extension afin de vérifier et d'évaluer les réserves bâtiment par bâtiment avant la réception finale de tous le chantier.

Un gardien 24h/24h à partir du l'installation de l'équipement.

Tout le matériel installé doit être déclaré et assuré auprès d'AGL

7) Cour

Voir avec l'architecte la possibilité de prendre en charge l'évacuation de l'eau du toit autour de la cour. (M. MATHEY)

Signalement à l'architecte de l'intrusion d'eau aux étages lors des épisodes pluvieux (DAF)

8) Fonctionnement du bâtiment et recrutement du personnel d'entretien

1 responsable payé par l'établissement et :

- Entreprises extérieures : avantage, facilités de gestion
- Employés du lycée : avantage, confiance

Nous débuterons avec cette solution